

tort aux fabricants canadiens, et on a annoncé une enquête sur les tissus de filaments de rayonne. A la suite de toutes ces mesures prises par le gouvernement, il paraît injustifié de l'accuser d'indifférence ou de lui reprocher d'appliquer une politique contraire ou préjudiciable aux intérêts de certains Canadiens, étant donné les preuves fournies par le ministère. L'industrie canadienne du textile traverse une grave crise, qui est mondiale. Comme les honorables sénateurs le savent, je pense, le problème ne lui est pas particulier. Cette industrie à l'étranger traverse une crise qui, à vrai dire, est beaucoup plus grave dans certaines parties du monde qu'au Canada. De vagues indices semblent en laisser entrevoir la fin dans quelques pays, et nous avons peut-être lieu d'espérer que la même chose se produira au Canada. Quand cette relance commencera-t-elle et quelle ampleur prendra-t-elle, ce sont là matières à conjecture, mais les perspectives paraissent bonnes.

Pour ce qui est de nos arrangements internationaux, celui qui porte sur le commerce international des textiles tend à la libéralisation progressive des échanges de textiles, tout en assurant une expansion ordonnée et équitable. Bien qu'il prévoie certaines garanties contre l'envahissement inconsidéré de marchés par des produits importés, il reconnaît néanmoins la nécessité pour les pays en voie de développement d'augmenter leurs exportations de textiles et de produits textiles à un taux normal d'accroissement d'au moins 6 p. 100 par année. Ce taux peut être contenu, mais, de l'avis du gouvernement, il ne faudrait le faire que dans des cas tout à fait exceptionnels et en vertu de règles rigoureuses et clairement définies. En donnant son adhésion à cet arrangement à l'égard du commerce des textiles, le gouvernement estimait qu'un ensemble de règles soumises à une surveillance internationale représentait la meilleure solution pour assurer la stabilité de l'industrie et pour servir également nos intérêts en améliorant la situation économique des pays émergents. Le gouvernement ne voit pas pourquoi il reviendrait sur cette décision. Le Canada doit donc respecter les obligations qu'il a contractées sur le plan international aux termes de cet arrangement.

Je tiens à assurer aux honorables sénateurs du souci constant qu'éprouve le gouvernement devant les problèmes qui assaillent les travailleurs du textile d'un bout à l'autre du pays, et surtout à ceux dont les revenus sont directement fonction de la prospérité de ce secteur de notre économie.

**Le sénateur Desruisseaux:** Honorables sénateurs, c'est moi qui ai soulevé cette question au Sénat, et je compte en poursuivre la discussion si on me le permet après quelques observations. Je vois le leader adjoint du gouvernement au Sénat faire signe que non. Je me demande pourquoi.

**Le sénateur Langlois:** Ce n'est pas à vous que j'adresse ce signe, mon ami.

**Le sénateur Flynn:** Voulez-vous clore le débat?

**Le sénateur Desruisseaux:** Non. Je veux vous faire part de la première partie de mes observations, puis ajourner le débat jusqu'à mardi prochain. Puis-je le faire?

**Le sénateur Grosart:** Oui, mais il faut déterminer si vous êtes le dernier à prendre la parole.

**Le sénateur Flynn:** Vous êtes déjà intervenu dans ce débat.

**Son Honneur le Président:** L'honorable sénateur a déjà parlé de cette question. Y a-t-il un autre sénateur qui veuille participer au débat?

**Le sénateur Desruisseaux:** J'aimerais avoir la permission du Sénat pour conclure par quelques observations.

**Le sénateur Flynn:** Madame l'Orateur, l'honorable sénateur veut clore le débat, alors je crois qu'il faut en informer la Chambre.

**Le sénateur Croll:** Il ne veut pas le clore aujourd'hui cependant.

**Le sénateur Flynn:** Cela ne fait rien.

**Son Honneur le Président:** Il s'agit seulement d'une demande de renseignements, et non d'un bill.

**Le sénateur Grosart:** C'est la même chose.

**Le sénateur Desruisseaux:** Madame le président, si un autre sénateur veut prendre la parole, c'est très bien. Je pourrai faire mes observations plus tard.

**Le sénateur Asselin:** Honorables sénateurs, je voudrais poser au leader du gouvernement une question sur la politique du gouvernement à l'égard de l'industrie du textile. Le leader du gouvernement accepterait-il que cette question soit renvoyée au comité compétent pour qu'elle puisse être étudiée dans le sens proposé par certains sénateurs.

**Le sénateur Perrault:** Je n'ai certes rien contre cette idée. Permettez-moi de souligner toutefois qu'étant donné le volume de travail exceptionnel auquel font face les comités du Sénat maintenant, il sera peut-être difficile d'étudier cette question bientôt. Je ne m'oppose pas, je l'ai déjà dit, à ce que ce sujet important soit renvoyé à un comité. Il serait peut-être bon d'avoir d'autres avis sur le sujet de cette interpellation; c'est très important. Il est difficile de trouver le personnel nécessaire à l'exécution du programme actuel du comité. La création d'un autre comité spécial pose des problèmes supplémentaires. A mon avis, ce problème est spécialement lourd à porter pour les membres de la loyale opposition de Sa Majesté.

**Son Honneur le Président:** L'honorable sénateur Desruisseaux a-t-il la permission de prendre à nouveau la parole?

**Le sénateur Desruisseaux:** Honorables sénateurs, j'aimerais dire encore quelques mots, puis ajourner le débat.

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Desruisseaux:** Je suis sûr que le leader du gouvernement sait bien que les fabricants et les ouvriers de l'industrie du textile attendent un répit depuis environ deux ans. Pour ma part, j'aimerais dire au leader du gouvernement que leur cas est extrêmement important, et il l'admettra aisément, cette industrie fournit en effet 20 p. 100 de l'emploi au Québec. Je le prouverai plus tard.